

Avis public de révision de la liste électorale et précisant les conditions du vote par correspondance

Date du scrutin 2021-11-07

Par le présent avis public, je, François Gagnon, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

- 1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité en ce jour, à savoir le 4 octobre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
- 2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
- 3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrite sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, le 7 novembre 2021, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE: Électeurs-trices non domiciliés-es. Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote soit en tant que propriétaire d'un immeuble ou d'une entreprise sur le territoire, vous devrez transmettre une demande d'inscription, avec une procuration (en cas de copropriété), selon le cas, à la présidente ou au président d'élection avant le 16 octobre 2021 à 16h30.

4. Vous pouvez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la **Commission de révision** à l'endroit, **aux jours et aux heures indiqués ci-dessous**.

Adresse : 5, rue Gale (Hôtel de Ville), à la salle du conseil municipal

Jours et heures : Mardi le 19 octobre 2021 de 8h30 à 16h30.

Mercredi le 20 octobre 2021 de 13h00 à 20h00

Mardi le 26 octobre 2021 de 13h00 à 20h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

- 6. Vous pouvez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié (e) à la même adresse qu'une telle personne;

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

- **7.** Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Afin d'obtenir les formulaires nécessaires, vous pouvez communiquer avec la secrétaire d'élection, Madame Jocelyne Madore au 450 829-2625 poste 3, cette dernière étant formellement désignée par le président d'élection. Les documents doivent être reçus au plus tard le mercredi 20 octobre à 16h30.

8. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président ou la présidente d'élection au plus tard le lundi 25 octobre 2021 à 16h30 afin de disposer du délai nécessaire pour la mise à la poste des bulletins de vote, ces derniers devant obligatoirement être reçus au 5, rue Gale, au plus tard le vendredi 5 novembre 2021, à 16h30.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

9. Vous pouvez joindre la secrétaire d'élection dûment désignée à l'adresse et au numéro de téléphone cidessous, laquelle fera état des demandes au président d'élection.

Secrétaire d'élection : Madame Jocelyne Madore

Adresse : **5, rue Gale (Hôtel de Ville)** Téléphone : **450 829-2625 poste3**

Signature

Donné à Ormstown, ce lundi 4 octobre 2021.

Transois Gagnon

Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Gagnon, président d'élection et greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 4º jour du mois d'octobre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour du mois d'octobre 2021

François Gagnon

Président d'élection et greffier

greffe@ormstown.ca